



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES YVELINES

Préfecture
Direction de la réglementation et des élections
Bureau de l'environnement et des enquêtes publiques
Affaire traitée par : Karine Bourdin
Tel : 01-39-49-79-74
Fax : 01-39-49-78-38
karine.bourdin@yvelines.pref.gouv.fr

VERSAILLES, le

12 MAI 2011

Le Préfet des Yvelines

A

Mesdames, Messieurs les maires du département des Yvelines
(S/c de MM. les sous-préfets de Saint-Germain-en-Laye, de Mantes-la-Jolie et de Rambouillet)

Objet : Autorisation de pénétrer à titre temporaire dans les propriétés publiques et privées en vue des travaux de l'Institut Géographique National

P. Jointe : copie arrêté préfectoral du 05 mai 2011.

J'ai été saisi, par le directeur général de l'Institut Géographique National, d'une demande en vue d'obtenir l'autorisation de pénétrer à titre temporaire dans les propriétés privées situées sur le territoire des communes du département des Yvelines afin de procéder à des mesures pour faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la constitution et la mise à jour des bases de données géographiques et à la révision des fonds cartographiques de l'Institut.

En application des dispositions définies par les lois du 29 décembre 1892 et du 6 juillet 1943, j'ai par arrêté du 05 mai 2011, autorisé les agents de l'Institut Géographique National et le personnel qui les aide dans ces travaux, à pénétrer temporairement dans les propriétés appartenant à des personnes physiques de droit privé, afin d'y effectuer les opérations nécessaires à la mise à jour des cartes du réseau géodésique de l'Institut Géographique National

J'ai souhaité vous en informer dès maintenant et vous prie de trouver ci-joint une copie de l'arrêté préfectoral d'autorisation.

A réception de cet acte, je vous demanderai de bien vouloir le faire afficher à la porte de la mairie et sur les panneaux administratifs réservés à cet effet. Vous voudrez bien, ensuite, m'adresser le certificat d'affichage attestant que cette formalité a bien été accomplie.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
Claude GIRAULT

Préfecture des Yvelines

1 rue Jean Houdon - 78.010 Versailles - Tél. 01-39-49-78-00:

C:\Documents And Settings\BOURDINKA\Bureau\Logo.Doc